

Motion concernant la baisse du contingent de CRCT

La section 11 du CNU, réunie en Assemblée générale le 13 février 2025, dénonce l'érosion continue du nombre de semestres de CRCT disponibles pour les collègues MCF et PR qui souhaitent pouvoir mener une recherche ambitieuse et de qualité en anglistique. Alors que la 11^e section du CNU disposait de 16 semestres en 2022, ce contingent n'était plus que de 13 semestres en 2023 et en 2024 et de 12 semestres en 2025. La section rappelle qu'ils sont de droit dans de nombreux autres pays et qu'ils sont garantis par le décret du 6 juin 1984 (modifié par les décrets du 19 juillet 1987 et du 22 janvier 1992).

Par cette baisse, le gouvernement signifie clairement aux enseignant-es-chercheur-es qu'ils et elles ont de moins en moins de possibilités de bénéficier d'un semestre de CRCT après examen de leur dossier par leurs pairs au niveau national. Ils et elles dépendent alors entièrement des possibilités offertes localement, très disparates selon les établissements. Les enseignant-es-chercheur-es sont déjà à la peine pour trouver du temps de recherche productif étant donné les nombreuses charges administratives et heures complémentaires d'enseignement assurées. Si cette trajectoire n'est pas inversée, ils et elles continueront à avoir encore moins de temps pour mener leurs travaux de recherche, ce qui impactera nécessairement négativement la production scientifique nationale dans le domaine de l'anglistique.

La section 11 du CNU exige donc que le nombre de semestres de CRCT disponibles ne connaisse plus de baisse et qu'il retrouve au moins le niveau de 2022, à savoir 16 semestres, afin de ne pas davantage décourager la recherche française en anglistique.

Votée par 47 voix, 1 NSPP

Motion budget et conditions d'exercice CNU

La section 11 du CNU, réunie en assemblée générale le 13 février 2025, s'alarme des attaques persistantes ciblant les modalités de réunion et de travail en présentiel des sections CNU et de la CP-CNU. Ces attaques sont d'autant plus délétères que les moyens alloués au CNU ont diminué de près de 20 % entre 2019 et 2023 alors même que ses missions ont été alourdies.

La section 11 regrette de devoir produire des évaluations dans des conditions dégradées. Elle rappelle que les sections CNU décident en toute autonomie de leur organisation dans le respect du cadre fixé par la loi et de façon adaptée aux spécificités de leurs disciplines. Elles sont garantes d'un examen rigoureux, impartial, indépendant et égalitaire des dossiers, ainsi que de la confidentialité des échanges.

La section 11 déplore en outre l'adoption en 2025 d'un calendrier terriblement contraint qui a obligé ses membres à traiter leurs nombreux dossiers dans l'urgence (9 jours ouvrés). Le basculement désorganisé vers la plateforme Odysée et les nombreux dysfonctionnements occasionnés (par exemple en privant la section de l'historique des qualifications antérieures) menacent le bon déroulement de ses travaux et l'égalité de traitement des candidat-es. La section 11 déplore aussi les problèmes techniques récurrents ayant nui gravement à certain-es candidat-es au moment du dépôt de leur dossier et au cours de leur traitement.

Comme la CP-CNU, la section 11 réaffirme son attachement à ses missions. Elle exige que le ministère respecte le travail accompli par le CNU et lui donne les moyens techniques et financiers de le faire correctement. Si cette asphyxie budgétaire et ces dysfonctionnements devaient se poursuivre, la section 11 se joindrait à la CP-CNU et aux autres sections, le cas échéant, pour tirer solidairement toutes les conséquences quant au déroulement des sessions, pouvant aller jusqu'au refus de siéger.

Votée par 47 oui 1 non

Motion budget ESR

La section 11 du CNU, réunie en assemblée générale le 13 février 2025, dénonce la loi de finances 2025, adoptée par 49.3, qui acte une baisse drastique du budget de l'ESR. L'enseignement supérieur et la recherche devraient être l'une des priorités de notre société. Or, cette loi impose une nouvelle coupe budgétaire, cette fois d'un milliard d'euros par rapport à l'année précédente, aggravant ainsi une situation déjà très alarmante. Alors que 60 des 75 universités ont voté un budget 2025 en déficit, la loi de finances met gravement en danger l'enseignement supérieur public et la recherche publique et compromet l'avenir du pays et de sa jeunesse. La section 11 du CNU exige un budget digne permettant à l'ESR de remplir pleinement ses missions.

Motion votée par 45 oui, 2 non

Motion Financement des unités de recherche

La section 11 du CNU, réunie en assemblée générale le 13 février 2025, se joint à la CP-CNU pour réaffirmer l'urgence d'un financement enfin pérenne des unités de recherche et qui soit à la hauteur des enjeux d'une politique scientifique ambitieuse. Les personnels du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche ont besoin de stabilité, de temps et de sérénité pour s'acquitter de leur mission statutaire : effectuer une recherche au service du bien commun, qui soit libre et de qualité, sans mise en concurrence de toutes et tous contre toutes et tous.

La section 11 du CNU affirme son opposition à la création des « key labs », annoncée sans concertation par le PDG du CNRS le 12 décembre 2024. Malgré le moratoire de six mois, la section 11 du CNU refuse ce dispositif qui dégraderait davantage les conditions de travail de tous les personnels des unités de recherche. Il ne répond en rien aux difficultés que rencontre la recherche française.

La section 11 du CNU dénonce la mise en concurrence délétère inhérente à un tel système, la pression pernicieuse mise sur les laboratoires sélectionnés pour le rester et sur les non-sélectionnés pour le devenir. À l'heure où nombre d'établissements de l'enseignement supérieur subissent une situation financière dramatique, la mise en place des « key labs » ne ferait que fragiliser davantage la recherche publique. La section 11 exige donc le retrait pur et simple de ce projet.

Motion votée par 46 oui, 1 NSPP